



François Melillo

Sondage
Les Suisses et leur armée? «Je t'aime, moi non plus».
Page 13

Primes
La hausse pourrait de nouveau atteindre 5% cet automne.
Page 14



DR

Opéra
On a vu Charles le Téméraire à Grandson.
Page 23

24

heures

Coupe du monde de foot:
un quart des matches pourraient se jouer sous une chaleur extrême.
Page 11

Imago/Ulmer/Teamfoto

Le grand quotidien vaudois. Depuis 1762 www.24heures.ch

Suisse à 10 millions: deux paysans, deux visions opposées

14 juin Souvent considérée comme un bastion électoral de l'UDC, l'agriculture suisse hésite face à l'initiative. Fait révélateur, l'Union suisse des paysans a décidé de laisser la liberté de vote.

Clivage Qu'en est-il sur le terrain? Pour mieux comprendre, «24 heures» est allé à la rencontre de deux agriculteurs vaudois, qui ont un avis diamétralement opposé. Ils exposent leurs arguments.

Débat L'un estime qu'il est nécessaire de «freiner l'augmentation de la population pour suivre la cadence». L'autre votera non, car «ce texte pourrait affaiblir toute l'industrie agroalimentaire».

Page 3

L'idée pour alléger les Urgences

Région morgienne L'Ensemble hospitalier de La Côte, 45 pharmaciens de la région et l'assureur CSS testent un dispositif novateur pour la prise en charge des troubles courants et soulager les Urgences: offrir des consultations gratuites en pharmacie, enrichies d'une vraie coordination avec les médecins de famille et d'un suivi de la trajectoire du patient.

Page 4

Municipal jugé pour escroquerie

Tribunal de Vevey Un futur ex-municipal de Bex, qui quittera son fauteuil en juin, est jugé pour une affaire privée, non liée à son mandat public. L'homme est accusé d'avoir escroqué un ami. Le différend concerne l'acquisition et la gestion d'un immeuble au centre de Bex. Le dommage, contesté par la défense, se monte à près de 115'000 francs. L'accusé risque 6 mois ferme, un verdict qui serait sévère.

Page 6

Un enfant réussit à changer de nom

Justice vaudoise La démarche est exceptionnelle, mais bien légale: le gouvernement du canton de domicile peut, s'il existe des motifs légitimes, autoriser une personne à changer de nom. Même si cette dernière n'a que 12 ans. C'est ce qu'a obtenu un ado qui voulait porter le nom de sa mère. Son père, qui s'y opposait, a été débouté.

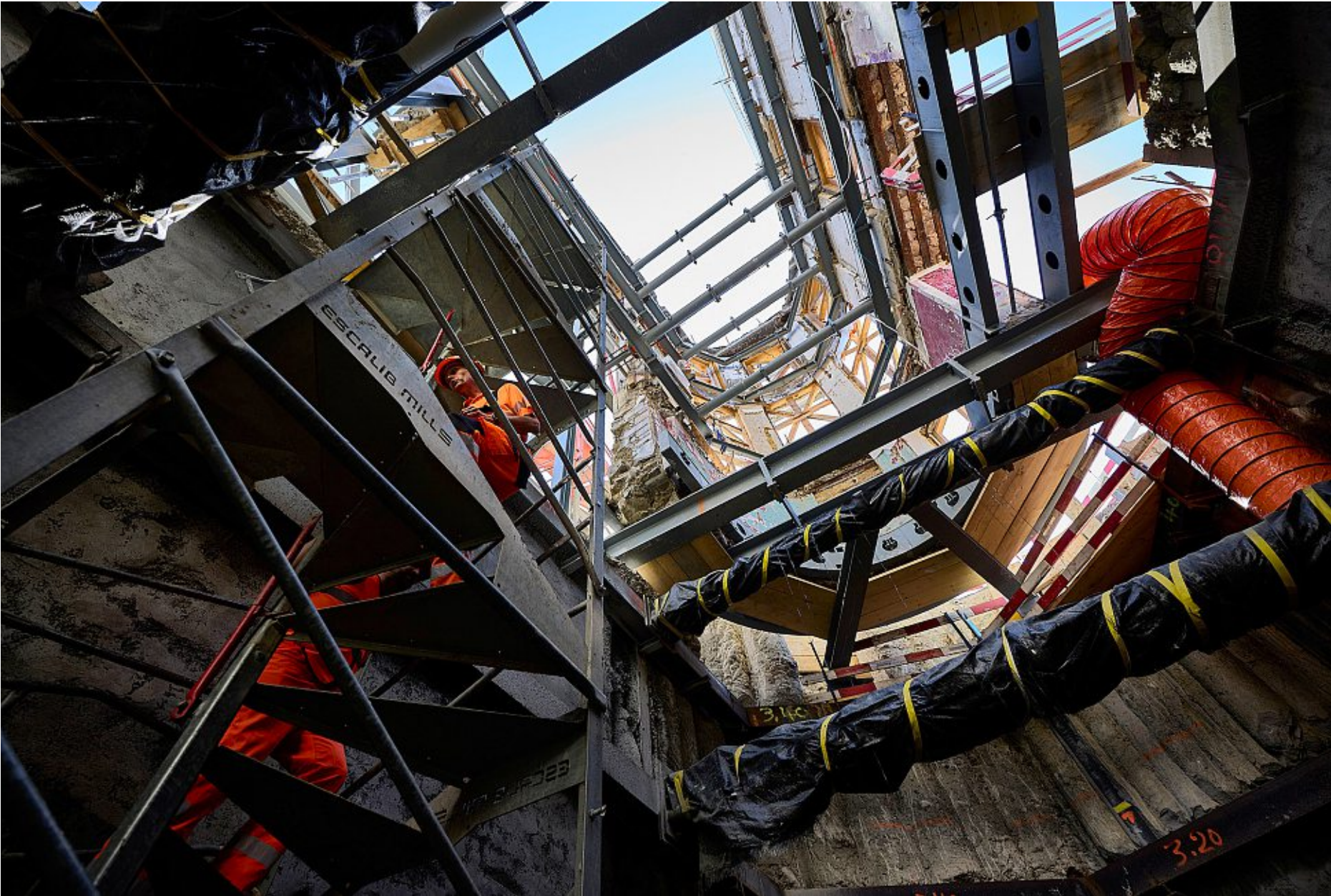
Page 7

La rencontre

«Stan pouvait taper des heures dans une porte de grange. Ça faisait boum, boum, boum.»

Wolfram Wawrinka
Père de Stanislas. **Page 12**

Gare de Lausanne: visite en sous-sol d'un chantier pharaonique



Reportage Excavation de la place, bâtiment historique en suspension (en photo l'immeuble de la pointe Ruchonnet a été entièrement vidé de l'intérieur), dalles de parking en vente à la découpe après une consolidation dantesque... le chantier progresse. **Page 5** Yvain Genevay

